

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
5 mars 2013
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-septième session
Point 37 de l'ordre du jour
Question de Palestine

Conseil de sécurité
Soixante-huitième année

**Lettre datée du 28 février 2013, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de la République
islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous écris en ma qualité de Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés pour vous faire part des vives inquiétudes qu'inspire au Mouvement la situation critique des milliers de prisonniers et détenus palestiniens, dont des femmes et des enfants, qu'Israël, Puissance occupante, retient illégalement dans des centres de détention dans le Territoire palestinien occupé et en Israël.

Si le Mouvement vous est profondément reconnaissant des positions de principe que vous avez affirmées sur cette question cruciale, notamment par la voix de votre Représentant personnel, Robert Serry, nous insistons sur la nécessité urgente qu'il y a aujourd'hui à ce que la communauté internationale se penche sur le sort de ces prisonniers et détenus et agisse pour y remédier. Nous tenons à souligner à cet égard combien il est urgent d'attirer l'attention sur cette crise qui exacerbe les tensions et aggrave encore l'instabilité qui règne dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

Le Mouvement des pays non alignés exprime en particulier sa profonde préoccupation devant la mort du Palestinien Arafat Jaradat dans une prison israélienne le 23 février 2013 après son arrestation le 18 février par les forces d'occupation israéliennes et devant les circonstances qui ont entouré sa détention et sa mort et notamment les informations faisant état de sévices et d'interrogatoires sous la contrainte. S'associant à l'appel lancé par votre Représentant personnel, le Mouvement demande qu'une enquête indépendante, impartiale et transparente, dont les conclusions seront rendues publiques, soit menée le plus rapidement possible sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour faire la lumière sur ce grave incident. Le Mouvement vous serait reconnaissant de bien vouloir intervenir dans cette affaire et aider à désamorcer les tensions actuelles, qui font craindre une nouvelle déstabilisation lourde de conséquences.

Dans ce contexte, le Mouvement tient également à faire part de la profonde préoccupation que lui inspire le sort de plusieurs prisonniers et détenus palestiniens



qui observent une grève de la faim prolongée pour protester contre leur détention sans inculpation ni jugement par Israël et contre les autres violations et mesures oppressives qui portent atteinte à leurs droits les plus fondamentaux. Aujourd'hui, en raison de la détérioration de leur état de santé, quatre de ces grévistes au moins sont en danger de mort imminente. Le Mouvement demande qu'une attention immédiate soit apportée à cette crise et qu'une solution rapide et humaine soit donnée au sort de ces prisonniers, conformément aux normes et aux principes du droit international. Il exige en outre à nouveau d'Israël qu'il libère tous les prisonniers et détenus palestiniens et cesse immédiatement d'arrêter et de détenir arbitrairement les civils palestiniens.

Il convient de réaffirmer qu'au regard du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment de la quatrième Convention de Genève, Israël a des obligations précises envers les prisonniers et détenus palestiniens qui se trouvent dans ses prisons ainsi qu'envers l'ensemble de la population civile palestinienne qui vit sous son occupation militaire. C'est pourquoi nous vous prions instamment de bien vouloir user de vos bons offices et de l'autorité morale avec laquelle vous parlez au nom de l'Organisation des Nations Unies, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, aux résolutions pertinentes et aux dispositions applicables du droit international, pour obliger Israël, Puissance occupante, à respecter ses obligations juridiques internationales en la matière. Il faut clairement faire comprendre à Israël qu'il devra répondre de ses violations du droit international devant la communauté internationale.

En outre, le Mouvement des pays non alignés souligne qu'il importe d'apporter toute l'assistance nécessaire aux prisonniers palestiniens et à leur famille, notamment pour les aider à se réinsérer dans la société, compte tenu en particulier de l'effet dévastateur que cette question a sur la société palestinienne dans son ensemble. Nous sommes reconnaissants à cet égard de l'action que mènent les organismes des Nations Unies sur le terrain dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

Le Mouvement estime que, parallèlement aux efforts que vous déployez, vous et votre Représentant personnel, tous les organismes des Nations Unies, à commencer par le Conseil de sécurité et le Conseil des droits de l'homme, devraient être à la hauteur de ce que la communauté internationale en attend et s'acquitter de leurs responsabilités, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, aux résolutions pertinentes et aux dispositions applicables du droit international, à l'égard des prisonniers et détenus qui sont retenus arbitrairement par les Israéliens.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 37 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur et Représentant permanent,
Président du Bureau de coordination
du Mouvement des pays non alignés
(Signé) Mohammad **Khzaee**